



Le Dauphiné Libéré

Monsieur Henri-Pierre Guilbert
PDG Dauphiné Libéré
Les Isles Cordées
Veurey-Voroize

Veurey le 25 mars 2009

Monsieur,

A la lecture du projet relatif à l'affichage des informations des instances représentatives du personnel / syndicats et à l'utilisation de l'intranet et des moyens électroniques au Dauphiné Libéré S.A., nous avons pris la décision de ne pas signer.

En effet, nous sommes tombés d'accords Direction Générale / syndicats du Dauphiné Libéré sur un accord que vous avez souhaité donner pour consultation au groupe EBRA.

Après des mois d'interpellation et d'attente, vous nous proposez, enfin, un projet d'accord avec des modifications apportées par le groupe.

Ce retour en arrière de votre part est inacceptable pour la Filpac-CGT.

De plus nous nous posons des questions :

- Avec qui dorénavant faut-il négocier ? Avec la direction générale ou directement avec le groupe EBRA ?
- Faut-il comme vous attendre des mois pour vous donner notre accord ?
- Faut-il, comme vous, vous donner notre accord et faire marche arrière après avis de notre fédération ?

Veillez accepter Monsieur mes sincères salutations.

COPIE : Affichage

Daniel Cappadoro
Secrétaire Général Filpac-CGT
Dauphiné Libéré